

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/6/57
DOSSIER N°5924**

ACHAT DE BOIS

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

OBJET : ACHAT DE BOIS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/6/57 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Numérique et Mobilités,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- suite à l'abattage d'un chêne mort à l'intersection RD 993 - RD 24 sur la commune de Champagnat, situé sur le domaine public départemental, de l'aliénation de trois cordes de bois pour vente à un agent de l'Unité Territoriale Technique d'AUZANCES :

* Monsieur Jean-Yves DHOME pour la somme de 50 € par corde soit au total **150 €**.

Dit que la recette correspondante sera encaissée sur le Budget Départemental Chapitre 70 – article 7022.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET